

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR 1 PROJET DE NOUVEAU PROGRAMME
D'ENSEIGNEMENT DANS LES UNIVERSITES DU QUEBEC

Avis no 77.19

Québec, le 19 mai 1978

CONSEIL DES UNIVERSITES
100, rue de la Couronne
Québec, Québec
G1R 2K1

PRESENTATION

Lors de sa 93e séance régulière tenue à Québec, le 20 avril 1978, le Conseil des universités, après avoir étudié une recommandation du Comité conjoint des programmes sur le projet de nouveau programme de Maîtrise en développement des régions périphériques présenté par l'Université du Québec à Rimouski, convenait de surseoir à toute décision sur ce programme et mandatait le président du Comité conjoint des programmes afin de rencontrer les responsables de l'Université du Québec et de sa constituante de Rimouski, afin d'obtenir un certain nombre de précisions relatives au titre du programme, à ses objectifs et aux ressources professorales appelées à oeuvrer à la réalisation de ce programme.

Au terme d'une rencontre qui a eu lieu le 4 mai, le président du Comité conjoint des programmes, compte tenu des modifications apportées au titre de ce programme et des précisions sur les objectifs et les possibilités de l'Université du Québec à Rimouski de réaliser ce programme, convenait au terme de son rapport de maintenir la recommandation émise par son Comité.

Après en avoir délibéré à sa 94e séance régulière, tenue à Sherbrooke le 19 mai 1978, le Conseil des universités a l'honneur d'émettre au ministre de l'Education son avis sur l'implantation, à l'Université du Québec à Rimouski, en 1978-79, d'un nouveau programme de maîtrise en développement des régions périphériques.

IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Institution: Université du Québec à Rimouski

Intitulé: Maîtrise en développement des régions
périphériques

Grade et abréviation: Maître ès arts, M.A.

MAITRISE EN DEVELOPPEMENT DES REGIONS PERIPHERIQUES
(Université du Québec à Rimouski)

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec à Rimouski d'un projet de programme de Maîtrise en développement des régions périphériques;

ATTENDU que, dans son Cahier IV, Perspective 1976, des orientations de l'enseignement supérieur, le Conseil des universités décrit en ces termes la mission de l'Université du Québec à Rimouski: "... une université à mission régionale. Elle doit participer au développement économique, social et culturel de la région qu'elle dessert, en continuant d'offrir des services d'enseignement universitaire à une clientèle dispersée et largement composée d'étudiants à temps partiel (... et que) tout développement majeur de l'établissement devrait toutefois se faire en concordance avec sa mission régionale. C'est dans cette mesure que de tels développements seraient bien reçus du Conseil des universités".

ATTENDU qu'à maints égards le projet de programme proposé répond à cette mission; .

ATTENDU l'importance pour une université régionale d'offrir un enseignement de 2e cycle qui regroupe en équipe interdisciplinaire les professeurs provenant de différents départements ainsi que

les étudiants intéressés à poursuivre des études au niveau de la Maîtrise sur le développement régional;

ATTENDU que l'université, pour la réalisation de ce programme, compte utiliser ses ressources professorales en sociologie, en histoire, en géographie et en économique, discipline où elle entend renforcer ses ressources professorales;

ATTENDU les avis d'opportunité favorables émis par les experts consultés;

ATTENDU le caractère novateur du projet de programme proposé et la nécessité de veiller à ce qu'il se développe de façon cohérente;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur la nomenclature des programmes et des grades universitaires;

ATTENDU les résultats de l'expertise de qualité effectuée sous la responsabilité du Conseil des études de l'Université du Québec;

RECOMMANDATION

(Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Éducation d'autoriser, à titre expérimental et pour une période (de cinq années, l'implantation à l'Université du Québec à (Rimouski d'un programme de 2e cycle en développement des (régions périphériques conduisant à l'obtention du grade de (Maître ès arts, M.A.

Adoptée à la 94e séance du Conseil des universités le 19 mai 1978.

